

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-six juin, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 16 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, DROUVILLE Marc, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LIEBER Olivier, LOVO Philippe, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril ; Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle PARIS a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Précisions sur certains points de délégations du conseil municipal au maire
- Désignation des membres de la commission appel d'offres
- Désignation des membres des commissions communales
- Commission communale des impôts directs (CCID)
- Nomination d'un délégué à la défense
- Approbation du rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019
- Désignation du représentant de la commune d'Agincourt à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)
- Contrat de l'employé communal en CDD arrivant à expiration le 14/07/2020
- Vote des taux d'imposition 2020
- Votes du budget primitif 2020

2020-14 / PRECISIONS SUR CERTAINS POINTS DE DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Institutions et vie politique – Délégation de fonctions 5.4.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-11 du 28.05.2020

Suite à un courrier de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle du 16 juin dernier, il y a lieu d'apporter quelques modifications sur les points suivants concernant les délégations du Conseil Municipal accordé au Maire :

- 2° De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal **dans la limite de 1 000 €**
- 3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires **dans la limite de 100 000 €.**
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion

de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis **comme suit** :

- **devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;**
- **devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales.**

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 6 000 €** ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

Suppression de la délégation n°25, notre commune n'étant pas une zone de montagne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications apportées.

2020-15 / DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le Maire propose au Conseil Municipal de former la Commission d'Appel d'offres qui doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants. Ces membres doivent être élus.

Après avoir procédé au vote, **DÉSIGNE**

Président de la commission d'appel d'offres : LAPOINTE Denis

Les délégués titulaires sont :

- LIEBER Olivier
- REIGNIER Benoit
- LOVO Philippe

Les délégués suppléants sont :

- DELHOMENIE Alexandre
- THIRIET Cyril
- DROUVILLE Marc

2020-16 / DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

RESPONSABLE EMPLOYES TECHNIQUES * REIGNIER Benoit	FLEURISSEMENT / ESPACES VERTS * CONRAUX Jean * CONRAUX Annie
FINANCES * LIEBER Olivier * CONRAUX Jean * DELHOMENIE Alexandre * DROUVILLE Marc	RELATION PUBLIQUES / INFORMATION / CULTURE / FETES ET CEREMONIE / BULLETIN MUNICIPAL * PARIS Christelle * CREUZEL Christophe * LAPOINTE Francine * LECUVE Monique
COMMISSION ACTION SOCIALE * Alexandre DELHOMENIE * Christelle PARIS	DELEGUE AU CIMETIERE * REIGNIER Benoit * THIRIET Cyril
RESPONSABLE DES SALLES (Locations) * Arnaud FERVEUR	

TRAVAUX/VOIRIE/ENVIRONNEMENT/SECURITE	
* DROUVILLE Marc	* LOVO Philippe
* REIGNIER Benoit	* CONRAUX Jean
* DELHOMENIE Alexandre	* THIRIET Cyril
* FRANCIN Pierre-Yves	* PARIS Christelle

2020-17 / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de proposer 24 membres pour la commission communale des impôts directs. La direction des Services Fiscaux désignera parmi ces membres 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DESIGNE** :

1. M. LIEBER Olivier	13. M. REIGNIER Damien
2. M. REIGNIER Benoit	14. M. ARCHAMBAULT Daniel
3. M. CONRAUX Jean	15. M. LHUILLIER Eric
4. M. CREUZEL Christophe	16. Mme LAPOINTE Francine
5. M. LOVO Philippe	17. M. CHEVILLOT Michel
6. M. DELHOMENIE Alexandre	18. Mme LIEBER Jackie
7. Mme PARIS Christelle	19. M. CHEVILLOT Denis
8. M. DROUVILLE Marc	20. M. REMETTER Maurice
9. M. FRANCIN Pierre-Yves	21. M. BURTIN Michel
10. M. THIRIET Cyril	22. M. BIBLOT Louis
11. M. DROUVILLE Etienne	23. Mme LAPOINTE Stéphanie
12. M. MOUROT Dominique	24. M. FERVEUR Arnaud

2020-18 / NOMINATION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la série d'actions entreprises par le gouvernement, destinées à renforcer le lien entre la nation et ses forces armées, le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants a décidé l'instauration d'une fonction nouvelle de **conseiller municipal en charge des questions de défense** en sein de chaque conseil municipal.

Ce conseiller recevra régulièrement une information et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur **LIEBER Olivier** comme délégué à la Défense.

2020-19 / ELECTION DES DELEGUES AU CNAS

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

Le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2019, par laquelle le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune d'Agincourt Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2020

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante de la commune et conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un représentant du collège des agents. Il est précisé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :

- M. **Benoit REIGNIER** comme **délégué** représentant les **élus**
- Mme **Diane DONDORFFE** comme **déléguée** représentant les **agents**

2020-20 / APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GESTION LOCALE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des assemblées 5.2.

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;
- Vu la délibération du 16 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la Commune d'AGINCOURT à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;
- Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;
- CONSIDERANT que la Commune d'AGINCOURT est membre de la SPL Gestion Locale ;
- CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par [nom de la personne présentant le rapport d'activité] des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

ANNEXE : rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de 2019.

2020-21 / DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE D'AGINCOURT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE (SPL) GESTION LOCALE (OU IN-PACT GL)

Institutions et Vie Politique – Délégation de représentants 5.3.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;
- Vu la délibération du 16 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la Commune d'AGINCOURT à adhérer à la SPL Gestion Locale ;
- Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;
- CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la Commune d'AGINCOURT au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- **DE DESIGNER** Monsieur REIGNIER Benoit comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur LAPOINTE Denis.

CONTRAT DE L'EMPLOYE COMMUNAL EN CDD ARRIVANT A EXPIRATION LE 14/07/2020

M. FERVEUR Arnaud actuellement en CDD 35 heures par semaine, sont contrat prendra fin le 14 juillet 2020.

Le Maire précise qu'il possède le permis de conduire et une habilitation électrique.

Monsieur FERVEUR est mis à disposition pour effectuer les petits entretiens de l'école du Pain de sucre en contrepartie d'un remboursement de 30€ / heure par la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Il sera amené à s'occuper de la gestion des locations de la salle des fêtes (remise clés, état des lieux...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable pour le passage en CDI ou Stagiaire de M. FERVEUR Arnaud**

2020-22 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Finances locales – Fiscalité – Vote des taux d'imposition - 7.2.1.

Monsieur Olivier LIEBER, adjoint aux finances, propose le maintien des taux d'imposition qui seront identiques à ceux de l'année dernière, il précise que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** le maintien de ces taux qui seront fixés comme suit pour l'année 2020.
 - Foncier bâti 10.17 %
 - Foncier non bâti 20.25 %

Produit fiscal attendu en 2020 : 51 284 €

2020-23 / BUDGET PRIMITIF 2020

Finances locales – Décisions budgétaires - 7.1.

Monsieur Olivier LIEBER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 comme suit :

- en fonctionnement : par chapitre
- en investissement : par chapitre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de voter le budget par chapitre pour les deux sections.
- **ADOPTTE** le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

TRAVAUX INVESTISSEMENT EN 2020

Travaux	DEPENSES		RECETTES		Observation
	Budget Prévu	n° de compte	Budget Prévu	n° de compte	
Réfection de la rue Jules Méline	64 000	2152	24 000	1321	DETR
MAPA réfection de la rue Jules Méline	1 000	2033	40 000	1641	Emprunt
Eclairage public chemin des Cossons					SDE54 (R2) à dder en 2020 pour un versement en 2021
Logements Ex-école : pose de sous compteurs eau et fioul	2 000	2138			
SDF : réaménagement de la cuisine et porte coupe-feu	6 000	2135			
Panneaux photovoltaïque toiture ex école	36 000	21534			
Ordinateur et photocopieur	5 000	2183			

Allées du cimetière	8 000	21316			
	122 000		64 000		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04

N°	Objet	Classification	Nomenclature
2020-14	Précisions sur certains points de délégations du conseil municipal au maire	Institutions et Vie Politique– Délégation de fonctions	5.4.
2020-15	Désignation des membres de la commission appel d'offres	Institutions et Vie Politique – délégation de représentants	5.3.
2020-16	Désignation des membres de des commissions communales	Institutions et Vie Politique– délégation de représentants	5.3.
2020-17	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Institutions et Vie Politique– délégation de représentants	5.3.
2020-18	Nomination d'un délégué à la défense	Institutions et Vie Politique– délégation de représentants	5.3.
2020-19	Election des délégués du CNAS	Institutions et Vie Politique– délégation de représentants	5.3.
2020-20	Approbation du rapport d'activité 2019 de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale	Institutions et Vie Politique– Fonctionnement des assemblées	5.2.
2020-21	Désignation du représentant de la commune d'Agincourt à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)	Institutions et Vie Politique– délégation de représentants	5.3.
2020-22	Vote des taux d'imposition 2020	Finances locales – Fiscalité – Vote des taux d'imposition	7.2.1.
2020-23	Budget primitif 2020	Finances locales – Décisions budgétaires	7.1.

SIGNATURES

Denis LAPOINTE	Marc DROUVILLE	Olivier LIEBER	Jean CONRAUX
Alexandre DELHOMENIE	CREUZEL Christophe	Philippe LOVO	Christelle PARIS
FRANCIN Pierre-Yves	Benoît REIGNIER	Cyril THIRIET	